



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

5 février 2019

DATE D'AFFICHAGE

5 février 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

OBJET :

**Nomination de
représentants au SIARCE au
titre de la compétence
« Gaz / Electricité »**

Ok pour vote à main levée

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 13/02/2019

Publiée le 13/02/2019

Notifiée le 13/02/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Yves MARRE, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, Camille CRONIER, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER, Alain DENIMAL, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Caroline PARATRE (arrivée à 20h40 pendant délibération I)

Etaient absents :

Mmes et MM. Mélanie MATHIEU, Katia MERLEN, Stéphane LE PECULIER, Philippe AUTRIVE, André RIETZ, Carole DEFFAIN

Etaient absents excusés :

Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Ariel SHEPS
Lionnel LAFONTAINE donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

**NOMINATION DE REPRESENTANTS SIARCE AU TITRE DE
LA COMPETENCE GAZ / ELECTRICITE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 2017-PREF-DRCL/845 du 06 décembre 2017, portant les statuts modifiés du SIARCE,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 2018-PREF-DRCL-653 du 17 décembre 2018 portant adhésion de la commune de La Ferté-Alais au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau pour ses compétences en matière d'électricité et de gaz,

VU l'article 11 des statuts du syndicat indiquant la composition du comité syndical,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

CONSIDERANT que sur proposition de Mme le Maire, les membres du conseil municipal ont accepté de voter à main levée

Mme le Maire fait appel à candidatures et propose aux élus de l'opposition un siège de délégué. L'opposition ne souhaite pas candidater.

Les candidats sont :

Pour les délégués titulaires :

A : Mauricette FERRAND

B : Jacqueline GALEAZZI

Pour les délégués suppléants :

A : Michelle LUCARAIN

B : Françoise BOUSSAT

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR VOTE, A MAIN LEVEE, A LA MAJORITE ABSOLUE (21 VOIX)

DESIGNE :

Délégués titulaires :

A : Mauricette FERRAND

B : Jacqueline GALEAZZI

Délégués suppléants :

A : Michelle LUCARAIN

B : Françoise BOUSSAT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN

